

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 14 octobre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 14 octobre 2014, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

La conseillère Virginie Damien est absente et arrivée du conseiller Pascal Pilon à 20 h 08.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire trésorier.

2014-10-170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 octobre 2014, tel que modifié.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 octobre 2014, tel que modifié :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014

3.2 Dépôt du procès-verbal de correction du 19 septembre 2014

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2014-10

5.2 Résolution d'adjudication relativement aux règlements d'emprunt 99-2008 et 132-2014

5.3 Résolution de concordance relativement aux règlements d'emprunt 99-2008 et 132-2014

5.4 Résolution de courte échéance relativement aux règlements d'emprunt 99-2008 et 132-2014

5.5 Approbation de la facture de la firme comptable Goudreau Poirier inc.

5.6 Nomination de la firme de vérificateurs comptables pour l'année 2014

5.7 Demande d'aide financière de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield

5.8 Demande d'aide financière de la Fondation cardio-vasculaire de Valleyfield et du Suroît

5.9 Demande d'aide financière de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs

- 5.10 Demande d'aide financière de l'École intégrée Val-des-Prés
- 5.11 Demande d'aide financière de Centraide
- 5.12 Demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE

- 6.1

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Approbation de la facture de l'entreprise Marquage Multilignes
- 7.2 Octroi du contrat pour la fourniture de sel à déglacer
- 7.3 Octroi du contrat pour la fourniture du sable d'hiver
- 7.4 Ouverture des soumissions et octroi de contrat pour l'acquisition d'un équipement de chargement pour les abrasifs

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1

10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1 Approbation de la révision budgétaire de l'Office municipale d'habitation de Saint-Polycarpe

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Acte de servitude entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Grains JP inc. et autorisation des signataires
- 11.2 Contrat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la firme Bionest relativement à l'entretien des installations septiques avec désinfection par rayonnement ultraviolet et autorisation des signataires

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Contrat de service pour le traitement de l'eau au Centre sportif Soulanges
- 12.2 Modifications des prix des denrées offertes au restaurant du Centre sportif Soulanges
- 12.3 Résolution interdisant la vente de boissons énergisantes au Centre sportif Soulanges

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion sur la présentation future de la Politique d'aide financière
- 13.2 Avis de motion sur la présentation future de la Politique de prix pour les employés au Centre sportif Soulanges
- 13.3 Adoption du règlement numéro 133-2014 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultra violet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe
- 13.4 Adoption du règlement numéro 136-2014 remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 105-2009 (RMH-330)
- 13.5 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 111-2012
- 13.6 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 112-2012
- 13.7 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012
- 13.8 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le règlement de construction numéro 114-2012

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

17.1 Coup de chapeau à Normand Bourgon

17.2

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-171

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ARRIVÉE DU CONSEILLER PASCAL PILON À 20 H 08

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à la correction du « Règlement 134-2014 modifiant le règlement d'emprunt no 132-2014 retranchant les travaux de branchement du puits SP/FE-2-08 et de l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine et réduisant à 343 000 \$ le montant des dépenses et l'emprunt » afin de remplacer le montant de 366 525 \$ par le montant de 325 500 \$ dans les articles 1.1.1 et 1.1.4, tel que décrit à l'annexe jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2014-10-172

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2014-10

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2014-10 au montant de 429 297,30 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2014-10 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT 99-2008 ET 132-2014**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 99-2008 et 132-2014, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 octobre 2014, au montant de 2 829 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Polycarpe a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,17900	177 000 \$	1,40000 %	2015	2,67665 %
		182 000 \$	1,60000 %	2016	
		188 000 \$	1,80000 %	2017	
		193 000 \$	2,10000 %	2018	
		2 089 000 \$	2,30000 %	2019	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,19400	177 000 \$	1,50000 %	2015	2,72266 %
		182 000 \$	1,60000 %	2016	
		188 000 \$	1,85000 %	2017	
		193 000 \$	2,15000 %	2018	
		2 089 000 \$	2,35000 %	2019	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 829 000 \$ de la Municipalité de Saint-Polycarpe soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-174

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 99-2008 ET 132-2014

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 829 000 \$:

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO	POUR UN MONTANT DE \$
99-2008	190 000 \$
99-2008	2 315 500 \$
132-2014	323 500 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 829 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 octobre 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises » ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
170, boul. Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y2

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier. La Municipalité de Saint-Polycarpe, tel que permis par

la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-175

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT AUX RÉGLEMENTS D'EMPRUNT 99-2008 ET 132-2014

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 829 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 99-2008 et 132-2014, la Municipalité de Saint-Polycarpe émette des obligations pour terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 28 octobre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 99-2008 et 132-2014, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-176

APPROBATION DE LA FACTURE DE LA FIRME GOUDREAU POIRIER INC.

La facture de Goudreau Poirier inc., société de comptables agréés, datée du 6 octobre 2014 au montant de 20 695,50 \$, taxes incluses est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les honoraires professionnels dans le cadre du mandat de préparation et de vérification des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2013;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Goudreau Poirier inc., totalisant 20 695,50 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-177

NOMINATION DE LA FIRME DE VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe retienne les services professionnels de la firme comptable Goudreau Poirier inc., pour la vérification comptable et la préparation des états financiers consolidés 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-178

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe défraie le coût de deux billets à 55 \$ chacun pour la représenter au banquet du Prêt d'Honneur du 15 novembre 2014, événement tenu dans le cadre de la mission de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield et qui a pour but, entre autres, d'aider les étudiants qui entreprennent ou poursuivent des études post-secondaires, à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-179

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION CARDIO-VASCULAIRE DE VALLEYFIELD

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Fondation cardiovasculaire de Valleyfield et du Suroît, par l'entremise de Stéphane Lanthier, a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe défraie le coût de deux billets au montant de 30 \$ chacun pour la représenter à la soirée « Party à Stéphane » qui aura lieu le 14 novembre 2014. Cette activité se tient dans le cadre d'une campagne de financement au profit de la Fondation cardiovasculaire de Valleyfield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-180

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs, a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE RÉALISER des travaux d'asphaltage sur le stationnement situé entre l'église et le presbytère, propriété de la Fabrique Notre-Dame-des-Champs. Ces travaux sont devenus nécessaires suite à des travaux d'excavation pour débloquer une conduite d'eau pluviale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-181

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE VAL-DES-PRÉS

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de l'École intégrée Val-des-Prés, a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe achète une section de calendrier au coût de 100 \$ afin d'aider l'École intégrée Val-des-Prés à réaliser le réaménagement et l'amélioration de la cour de l'école Immaculée-Conception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-182

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CENTRAIDE SUD-OUEST DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de Centraide Sud-Ouest du Québec a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de Centraide Sud-Ouest du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE-LONGUEUIL

Le point 5.12 à l'ordre du jour et intitulé « Demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil » est reporté à une séance ultérieure.

2014-10-183

APPROBATION DE LA FACTURE DE L'ENTREPRISE MARQUAGE MULTILIGNES

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la facture de l'entreprise Marquage Multilignes au montant total de 11 700,44 \$ taxes incluses, pour des travaux de marquage de lignes sur le territoire de la municipalité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 11 700,44 \$ incluant les taxes applicables à l'entreprise Marquage Multilignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-184

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SEL À DÉGLACER

SUITE à une demande de soumission sur invitation pour la fourniture de sel à déglacer, l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 septembre 2014 à 11 h 05. Trois entreprises ont été invitées, deux ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant
Sifto Canada Corp.	85,97 \$ tm livré
Mines Seleine, division sel Windsor	89,69 \$ tm livré

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie le contrat pour la fourniture et la livraison du sel à déglacer en vrac pour la saison 2014-2015 au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Sifto Canada Corp., au montant de 85,97 \$ la tonne métrique livrée à notre dépôt, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-185

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DU SABLE D'HIVER

SUITE à une demande de soumission sur invitation pour la fourniture de sable d'hiver, l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 septembre 2014 à 10 h 05. Quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, deux ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant
Transport Daniel Bourgon inc.	15,25 \$ tm livré
Pavages Vaudreuil Ltée	16,00 \$ tm livré

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie le contrat pour la fourniture et la livraison du sable d'hiver en vrac pour la saison 2014-2015 au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Transport Daniel Bourgon inc., au montant de 15,25 \$ la tonne métrique livrée à notre dépôt, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-186

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT DE CHARGEMENT POUR LES ABRASIFS

SUITE à une demande de soumission sur invitation pour l'acquisition d'un équipement de chargement usagé pour les abrasifs, l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 3 octobre 2014 à 10 h 05.

Quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, trois entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Item A	Item B
Entreprise Sud-Ouest	58 500\$ / Challenger	67 500\$ / New Holland
Lazure Riendeau inc.	44 600\$ / Case Inter	52 600\$ / Case Inter
Agritex St-Polycarpe	69 600\$ / John Deere	non déposée

APRÈS étude, analyse et discussions,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe acquière de Entreprise Sud-Ouest un équipement de chargement usagé pour les abrasifs de

marque New Holland, au montant de 67 500 \$ excluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-187

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Saint-Polycarpe pour l'année 2014. Le déficit s'élève à 87 317 \$. La contribution financière de la Municipalité de Saint-Polycarpe s'élève à 9 702 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-188

ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET GRAINS J.P. INC. ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT l'installation d'une clôture sur le lot 3 766 298 appartenant à l'entreprise Grains J.P. inc.;

CONSIDÉRANT que cette clôture sera installée par la Municipalité de Saint-Polycarpe relativement au dossier d'arrêt de sifflement de trains,

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE CONCLURE un Acte de servitude sur le lot 3 766 298 appartenant à l'entreprise Grains J.P. inc.;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-189

CONTRAT À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA FIRME BIONEST RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 133-2014 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE CONCLURE un contrat d'entretien des installations septiques équipées d'un traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet avec la firme Bionest;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson à signer le contrat d'entretien avec la firme Bionest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-190

CONTRAT DE SERVICE POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU AU CENTRE SPORTIF SOULANGES

SUITE à un appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un appareil d'injection chimiques Monitour et d'une pompe, trois entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	\$
Produits chimiques Magnus Ltée	6 659,40 \$
Chemaction	7 051,00 \$
Polychem	8 447,72 \$

APRÈS analyses et discussions,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour l'installation d'un appareil d'injection chimiques Monitour et d'une pompe au plus bas soumissionnaire, soit Produits chimiques Magnus Ltée, pour un montant de 6 659,40 \$ excluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-191

MODIFICATIONS DES PRIX DES DENRÉES OFFERTES AU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le prix des denrées offertes au restaurant du Centre sportif Soulanges n'a pas été majoré depuis longtemps;

CONSIDÉRANT les différentes hausses de prix dans le domaine de l'alimentation au cours des derniers mois;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le prix de différentes denrées offertes au restaurant du Centre sportif Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-192

RÉSOLUTION INTERDISANT LA VENTE DE BOISSONS ÉNERGISANTES AU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

CONSIDÉRANT QU'à l'instar de plusieurs organisations œuvrant en santé publique, la Municipalité de Saint-Polycarpe est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux ainsi que lors des événements sportifs et/ou culturels sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-193 AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION FUTURE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Myre sur la présentation future de la Politique d'aide financière.

2014-10-194 AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION FUTURE DE LA POLITIQUE DE PRIX POUR LES EMPLOYÉS AU CENTRE SPORTIF SOULANGES

Avis de motion est donné par le conseiller Jean Legault sur la présentation future de la Politique de prix pour les employés au Centre sportif Soulanges.

2014-10-195 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 133-2014 RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 133-2014 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 133-2014 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-196 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2014 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 105-2009 (RMH-330)

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 136-2014 remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 105-2009 (RMH-330) a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 136-2014 remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 105-2009 (RMH-330).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-10-197

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 111-2012

Avis de motion est donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 111-2012 afin de :

- Étendre la notion de finition extérieure à l'article 3.2.8;
- Modifier le tarif des certificats des clôtures, haies et murets à l'article 3.6.3;
- Dans le chapitre 4.0 « Infractions et peines », clarifier la notion de contrevenant.

2014-10-198

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES LOTISSEMENTS NUMÉRO 112-2012

Avis de motion est donné par le conseiller Pascal Pilon sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur les lotissements numéro 112-2012 afin de :

- Dans le chapitre 6.0 « Infractions et peines », clarifier la notion de contrevenant.

2014-10-199

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 113-2012

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Myre sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur le zonage numéro 113-2012 afin de :

- Préciser la définition de « chenil » à l'article 1.2.1;
- Clarifier la notion d'habitation unifamiliale autorisée en zone agricole à l'article 3.2.5.1.1.b);
- À l'article 6.1.4, 2^{ème} alinéa, étendre l'extension d'un usage dérogatoire à un bâtiment séparé;
- À l'article 6.1.4, 3^{ème} alinéa, supprimer le droit d'extension aux silos et élévateurs à grains implantés dans les zones résidentielles;
- Ajouter une clause sur les droits acquis pour les constructions bénéficiant d'une servitude d'accès, article 6.2.2;
- Adapter les pentes de toit pour les bâtiments accessoires (article 9.2.5);
- Corriger et clarifier les hauteurs de clôture en marge avant (article 13.5.1);
- Modifier le croquis de localisation, distances, visibilité aux carrefours et hauteur de clôture (croquis 7, chapitre 13);

- Modifier les zones concernées par la clôture des sites d'entreposage – article 13.5.4;
- Modifier la hauteur des haies (article 13.6);
- Corriger la distance du système de filtration d'une piscine (article 14.6);
- Modifier le tableau 10 « Superficie maximale des enseignes pour les établissements isolés utilisés à des fins commerciale, industrielle ou communautaire » (article 15.7.1);
- Modifier les normes de stationnement ou de remisage extérieur des véhicules récréatifs (article 16.10.c);
- Dans le chapitre « Délimitation de la bande de terrain potentiellement instable », enlever la hauteur de talus dans la détermination des bandes de terrain potentiellement instable et adapter le croquis 9. (article 18.2.2);
- Remplacer « 14° » par « 14 % » à l'article 18.2.2;
- Dans le chapitre 21 « Infractions et peines », clarifier la notion de contrevenant;
- Dans la grille C1-20, imposer la structure isolée pour H2.
- Modifier les largeurs et superficies minimales dans la grille H3-56.

2014-10-200

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION NUMÉRO 114-2012

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Myre sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement sur la construction numéro 114-2012 afin de :

- Dans le chapitre 4.0 « Infractions et peines », clarifier la notion de contrevenant.

MOTION DE FÉLICITATIONS À NORMAND BOURGON

La conseillère Guylaine Myre donne une motion de félicitations à M. Normand Bourgon à l'occasion de la réception de la Médaille de bravoure. En effet, le 3 novembre 2011, M. Bourgon a porté secours à un homme blessé qui était prisonnier d'un véhicule en flammes à Saint-Polycarpe. Malgré l'intensité des flammes et la densité de la fumée, M. Bourgon a réussi à extirper la victime et à la transporter en lieu sûr. Cette motion de félicitation est également adressée à toutes les personnes qui sont intervenues lors de cet accident.

MOTION DE FÉLICITATIONS À NADINE MALTAIS

Le maire Jean-Yves Poirier donne une motion de félicitations à Mme Nadine Maltais, agente de développement culturel et social à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'organisation et le succès de l'exposition Terre-Maires au Musée régional Vaudreuil-Soulanges.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Explications des avis de motion dans les règlements d'urbanisme
- Congrès de la Fédération des municipalités du Québec
- Acquisition de matériels roulants
- Exposition Terre-Maires au Musée régional Vaudreuil-Soulanges
- Nomination du maire, Jean-Yves Poirier, à titre de président du Conseil d'administration du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges

- Programmation des loisirs
- Dépôt du rapport d'opportunité du Centre sportif Soulanges
- Journée de la culture
- Entente concernant le passage de l'école Sacré-Cœur
- Ramassage des branches
- Site Web en construction
- Travaux de pavage à venir
- Lac à l'épaule

Le maire offre des condoléances à famille de Gaétan Gamelin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance.

Les sujets traités sont les suivants :

- Informations sur les règlements d'emprunt
- Acquisition d'un tracteur de ferme usagé
- Firme Bionest
- Traitement d'eau au Centre sportif Soulanges
- Aménagement du passage au parc de la Nouvelle-Longueuil
- Véhicules récréatifs et stationnement
- Règlement incendies
- Entreprise Grains J.P. inc.
- Party à Stéphane
- Stationnement de remorques sur accotement (Agri-Fusion)
- Asphaltage devant le 500, chemin de Beaujeu
- Copies de projets de règlements

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 14 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire,

Jacques Brisson

Jean-Yves Poirier